



Vives réactions au discours de François Hollande sur la bioéthique

► Le candidat socialiste propose, s'il est élu, d'autoriser la recherche sur les cellules souches embryonnaires.

► Le débat demeure vif entre ceux qui dénoncent l'« hypocrisie » de la loi actuelle et ceux qui s'inquiètent d'une instrumentalisation de l'embryon.

Pour François Bayrou, le candidat du MoDem à la présidentielle, il ne faut pas être « léger » avec ce « *qui touche au début de la vie humaine* » ; pour l'UMP Christine Boutin, « *François Hollande fait le choix d'une société dans laquelle la valeur de l'homme est relative* ». Hier, les réactions se sont multipliées après le discours du candidat socialiste sur la bioéthique, lors d'une visite au Génopole d'Évry (Essonne). « *Si les Français m'accordent leur confiance le 6 mai, je demanderai immédiatement au Parlement de modifier la loi de bioéthique de 2011 afin d'autoriser la recherche sur les cellules souches embryonnaires* », a-t-il déclaré, tout en précisant que

cette recherche « *devra être encadrée (...) de manière à éviter toute marchandisation du corps humain* ».

Sur le terrain, la loi actuelle – qui interdit par principe la recherche sur l'embryon mais prévoit des dérogations – n'a pas empêché les chercheurs et les médecins de travailler. Philippe Menasché, chirurgien à l'hôpital européen Georges-Pompidou, en est un exemple puisque ses

Sur le terrain, la loi actuelle – qui interdit par principe la recherche sur l'embryon mais prévoit des dérogations – n'a pas empêché les chercheurs et les médecins de travailler.

travaux portent, entre autres, sur l'utilisation de cellules souches embryonnaires pour soigner des insuffisants cardiaques. Il salue néanmoins la proposition de François Hollande comme mettant fin à une « *loi hypocrite* », illisible à l'étranger, « *qui retarde la recherche française* ». C'est aussi le point de vue de Marc Pes-

chanski, directeur du laboratoire I-Stem d'Évry, qui souligne en outre que les espoirs thérapeutiques sont désormais réels. « *On n'a plus besoin de se projeter dans un futur lointain* », assure-t-il.

Mais pour Jean-Marie Le Mené, ces découvertes ne justifient pas l'utilisation de telles cellules. « *Il est inacceptable de faire de l'embryon un matériau de recherche* », s'insurge le

président de la Fondation Jérôme-Lejeune « *Autant les dérogations peuvent être conçues comme transitoires, en attendant de faire des progrès avec d'autres types de cellules souches, autant l'autorisation transgresse un principe*

éthique majeur », déplore-t-il. Quant à l'ancien rapporteur de la loi de bioéthique, Jean Leonetti, actuel ministre des affaires européennes, cité par *Le Parisien*, il estime que l'autorisation encadrée équivaut à l'interdiction avec dérogations, l'éthique en moins.

MARINE LAMOUREUX